

# 86<sup>ème</sup> Congrès annuel de la FNAM



**Neuvy sur Barangeon**

**Le 14 octobre 2020**

**Discours d'introduction**

**à la « Motion de synthèse 2020 »**

**de la FNAM**

*par le vice-président fédéral Alain Clerc,  
président de la commission  
de la défense des droits.*

Mesdames, messieurs, chers amis,

Le président fédéral et le conseil d'administration de notre fédération m'ont une fois encore confié l'élaboration et la présentation de la Motion de la FNAM pour 2020.

Le projet de budget pour 2021 ayant été présenté par Madame la ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants, Madame Geneviève Darrieussecq le 28 septembre 2020, les mesures que je soumettrai à votre approbation devront être argumentées et défendues dans le cadre des travaux préparatoires au budget pour 2022.

Elles ne sont qu'une synthèse des préoccupations et des demandes que vous avez exprimées dans les courriers qui nous ont été adressés.

Elles ont été approuvées par le Conseil d'administration fédéral.

La mission statutaire de la commission de défense des droits est de garantir, en partenariat le plus possible avec d'autres associations, mais seule s'il le faut, les droits que le législateur a reconnu à tous ceux qui combattent, ont combattu, sont ou ont été victimes de la guerre ou du terrorisme.

La période qui vient de s'écouler a été riche d'événements. La commission a poursuivi une veille juridique active pour maintenir le droit à réparation qui est le socle fondamental de la reconnaissance que doit la Nation à tous ceux qui, à son service, ont souffert ou souffrent de blessures ou de maladie.

Nous avons rétabli les réductions dans les transports qui avaient été supprimées par la loi d'ouverture du transport ferroviaire à la concurrence, obtenu une revalorisation des allocations versées à certaines veuves et suivi de très près le transfert du contentieux des PMI-VG à la justice administrative et depuis la dernière assemblée générale et malgré le confinement, outre le traitement de plusieurs dizaines de dossiers individuels, nous vous avons adressé 47 fiches d'informations, avons été reçus 6 fois à

l'Assemblée nationale ou au Sénat, participé à 11 réunions de travail au secrétariat d'Etat et à l'ONAC-VG concernant les droits des combattants d'hier et d'aujourd'hui.

Avant de vous présenter ces mesures, je voudrais remercier tous ceux qui m'ont apporté leur aide et en particulier les membres de la commission des droits de la FNAM qui, depuis le dernier Congrès, ont participé aux travaux de la commission, animé ses réunions de travail, transmis vos demandes avec dévouement, compétence et quelquefois opiniâtreté.

Par ordre alphabétique :

**Les membres élus :**

M. Francis **Barbier**, Opérations extérieures,

M. Mathieu **Casanova**, Afrique du Nord,

M. Jacques **Gagniard**, Indochine, Afrique du Nord,

M. Gérard **Le Duc** retraité militaire- pensionné pour invalidité,

M. Jean -François **Picheral**, Afrique du Nord,

M. Guy **Saint-Martino**, Afrique du Nord,

Et **moi-même**, Afrique du Nord.

**Le conseiller, hors commission, pour les problèmes concernant les Alsaciens et les Mosellans :**

M. Charles **Lettermann**, « Malgré-nous ».

**Notre consultant extérieur pour les PMI-VG et le droit à réparation :**

M. Daniel **Lavergne**.

**Notre conseiller juridique :**

M. Christian **Benamor**.

**La secrétaire de la commission :**

Mme Cristina **Biordi**.

Les conflits successifs et la conscription avaient modélisé le monde combattant, et nos 233 groupements souvent catégoriels, spécifiques des guerres passées, d'unités parfois dissoutes ou de subdivisions d'armes sont le reflet d'un monde combattant devenu peu visible. La majorité de

leurs adhérents n'ont plus de rapports fonctionnels avec le ministère des armées.

La FNAM comme toutes les associations n'échappe pas au vieillissement et au non renouvellement des générations.

Nous constatons que le combattant d'aujourd'hui est un contractuel qui, rendu à la vie civile, passe à autre chose et que le contexte des engagements en OPEX, n'a pas, jusqu'à ce jour, donné naissance, sur le plan humain et sociétal, à une génération du feu, capable de se fédérer pour défendre collectivement les droits que la conscription leur a légué et les besoins que le statut de soldat professionnel a révélés.

Les deux principales associations de combattants des OPEX sont affiliées à notre fédération. Elles n'échappent pas à l'individualisme qui caractérise notre société, et peinent à recruter.

La commission de défense des droits est bien sûr préoccupée par le devenir de l'ONAC-VG qui doit prendre en compte les exigences de transformation du service public, les impératifs de

transformation des administrations centrales et de nouvelles méthodes de travail.

Quelques chiffres :

Au 31 décembre 2015, 1 118 667 anciens combattants percevaient la retraite du combattant. Au 31 décembre 2019, nous n'étions plus que 931 754 et les prévisions font qu'au 31 décembre de cette année nous ne serons plus que 861 500.

Malgré l'attribution des cartes 62/64 pour l'Algérie plus de 257 000 anciens combattants de plus de 65 ans auront disparu en 5 ans.

Durant la même période près de 55 000 pensions pour invalidité cesseront aussi d'être payées.

L'existence même de l'Office peut donc être menacée.

Dans les départements sa présence permet d'entretenir une forme de fraternité, de solidarité et d'assistance qui est importante pour notre vie civique et collective.

C'est un bien commun qu'il nous faut défendre.

Nous sommes donc très attachés à son existence, au paritarisme de sa gestion, à son maillage

départemental et à sa proximité avec les partenaires sociaux locaux.

L'office devra probablement s'adapter, tout en gardant sa territorialité, pour assurer le meilleur service aux ressortissants, participer aux actions mémorielles, assurer le suivi des militaires et des pensionnés pour invalidité rendus à la vie civile.

Je prie madame la Directrice générale de bien vouloir remercier, au nom des ressortissants membres de la FNAM, tous les agents de l'Office pour leur dévouement.

Au fil du temps nous avons obtenu, avec l'aide du Secrétariat général pour l'administration et des commissaires Dettwiller et Coyo, qui se sont succédés comme chargés de mission, que le blessé et sa famille soient mieux accompagné, mieux soutenu et mieux informé que nous l'avons été et nous nous en réjouissons.

La blessure psychologique est prise en considération et la réinsertion professionnelle et la reconversion aidées.

Toutefois, la valeur du point de PMI-VG qui détermine le montant de leur pension est loin de

suivre l'évolution du coût de la vie. Elle accuse actuellement un déficit de plus de 6,50 %.

La commission a aussi constaté qu'aucune évolution dans la recherche de l'égalité de traitement entre tous les orphelins de guerre, pupilles de la Nation n'était intervenue.

Porteuse d'une demande forte de la part des combattants des OPEX, elle demandera une nouvelle fois l'attribution de la croix du combattant volontaire pour les engagés sous contrat qui servent dans des unités ayant effectivement subi le feu et, afin qu'ils puissent être accompagnés par l'Office après leur retour à la vie civile, elle demandera que les pensionnés « hors guerre », blessés au cours d'une activité spécifique d'entraînement, soient reconnus ressortissants de l'ONAC-VG et que le rôle de nos associations soit reconnu par le fisc.

Le budget pour 2021 devra être étudié avec précision et des amendements de forme devront être déposés pour éviter certaines ambiguïtés. Mais alors que la diminution du nombre des titulaires de la retraite du combattant et des pensionnés pour invalidité aurait dû permettre, en

modérant la baisse mécanique des crédits qu'entraîne, dans chaque budget, cette diminution, seuls quelques conjoints survivants (197) de grands invalides verront une amélioration de leur condition. Cette amélioration qui coutera 1 million d'euros est gagée sur les crédits sociaux de l'ONAC-VG qui diminuent d'autant.

Les crédits consacrés à la retraite du combattant et aux PMI-VG diminuent au total de 75 millions d'euros. Nous devons par contre noter que la dotation pour charges de service public de l'ONAC-VG semble avoir retrouvé son niveau de 2018. Et la commission réunissant Etat, parlement et associations sur l'évolution du point de PMI-VG, annoncée depuis 2 ans, devrait enfin être réunie.

Mesdames, messieurs, chers amis, vos attentes sont nombreuses, diverses, variées, souvent spécifiques à vos associations, toujours humanistes, mais quelquefois irréalistes.

Dans la motion que je présente à vos suffrages les mesures concernent :

- L'ONAC-VG, ses structures, ses moyens,
- La valeur du point d'indice de PMI-VG,

- La valorisation du volontariat
- Ressortissants ONAC-VG,
- Les orphelins de guerre, pupilles de la Nation,
- Le rôle des associations.

Ces demandes n'ont pas d'autre but que de rechercher et obtenir la justice et l'équité entre toutes les générations de combattants et le maintien intégral du droit à réparation.

Les mesures de la Motion votées au cours des précédents congrès qui n'ont pas reçu de réponse ou de solution seront présentées, une nouvelle fois, comme chaque année, à la ministre déléguée auprès de la ministre des armées chargée de la Mémoire et des anciens combattants.

Celle que vous adopterez aujourd'hui sera publiée dans *La Charte*, ainsi que sur le site Internet de notre Fédération.

Vous pouvez bien évidemment la reprendre dans vos propres publications ou sur vos sites.

## **Conclusion**

Mesdames, messieurs, chers amis,

La commission de défense des droits de la FNAM, comme toujours, sera attentive au respect des droits qui sont les nôtres. Elle a vocation à participer à tous les groupes de travail mis en place par le ministère et, avec les associations qui s'associeront à son action, tentera de faire aboutir vos demandes et sauvegarder les intérêts du monde combattant.

Elle étudiera avec attention les revendications d'intérêt général que vous voudrez bien lui transmettre et proposera au conseil d'administration de la FNAM les actions permettant d'assurer la défense des intérêts moraux, matériels et administratifs des groupements affiliés et des combattants de tous les conflits.

Elle ne peut toutefois pas se substituer aux groupements dans la défense des intérêts individuels de leurs adhérents ou de ceux qui leur sont spécifiques. Pour garder sa crédibilité elle ne

peut pas non plus défendre l'indéfendable ou prendre en compte des mesures qui seraient contraires à l'intérêt général.

Mesdames, messieurs, chers amis, atteint par la limite statutaire des 3 mandats, je quitte aujourd'hui mes fonctions à la Fédération. Mais je reste actif au sein du monde combattant.

Durant toutes ces années, j'ai agi avec, je l'espère, un peu d'efficacité.

Je passe la main mais, grâce à la compétence et à la disponibilité de ses conseillers et de ses membres, aidée par la confiance que lui manifesteront le bureau et le conseil d'administration de notre Fédération, je sais que la commission continuera à être active pour la défense de nos droits.

Je souhaite, à toutes et tous, le meilleur et vous remercie de votre attention et de la confiance que vous m'avez accordé durant toutes ces années.

Alain Clerc  
vice-président fédéral,  
président de la commission de défense des droits